REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
MAIRIE de
ROZIER EN DONZY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201931-20250707-2025D508-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 21/07/2025
Affichage : 21/07/2025

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 juillet 2025

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 13 - présents : 12 - votants : 12 **Convocation en date du :** 26 juin 2025 **Affichée le :** 26 juin 2025	Le sept juillet deux Mil vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. **Présents** : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne **Absents excusés** : BONNEFOND Vincent **Secrétaire de séance élu** : TISSEUR Fabienne

N° 2025D508	**TAXE D'AMENAGEMENT : REFLEXION SUR MODIFICATION DU TAUX**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 15 septembre 2022, le Conseil Municipal a arrêté le taux de la taxe d'aménagement à 3 %.

Conformément au code de l'urbanisme, la commune dispose de la possibilité de modifier ce taux, dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, Monsieur le Maire suggère de porter ce taux à 4 %, à compter du 1er janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE de relever à 4 % le taux de la taxe d'aménagement.

La Secrétaire de Séance
TISSEUR Fabienne

ROZIER EN DONZY, le 16/07/2025
Signé : le Maire, Didier BERNE

MAIRIE DE ROZIER-EN-DONZY
42810 (Loire)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355